

Le permis BE

Un examen théorique et pratique pour conduire un chargement dont le poids est supérieur à 4,250 t.

Inscription :

Le candidat au permis BE doit être titulaire du permis B et être âgé d'au moins 18 ans.

Le code de la route :

Avant de passer de conduite et si la dernière catégorie du permis de conduire date de plus de cinq ans, le candidat doit passer, avec succès, l'examen du code.

Pratique de la conduite :

Sur nos pistes privées et sécurisées, le candidat se forme au maniement de son chargement et apprend les vérifications de sécurité. La formation sur piste et sur route est d'une durée minimum de 14 heures.

Examen :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases : la première hors circulation, la seconde en circulation. Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'épreuve hors circulation, durant laquelle se déroule une interrogation orale, constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. Les candidats doivent ensuite effectuer un test sur les vérifications courantes de sécurité, un exercice de maniabilité et un attelage-dételage d'un ensemble.